

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2019-R-034

Séance du 13 juin 2019

Avis concernant le plan de gestion de la RNR du Val de Loire en Bourbonnais

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne – Rhône-Alpes, lors de sa séance du 13 juin 2019, a examiné le dossier de Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Val de Loire – Bourbonnais (créée en 2015, pour une superficie de 308 ha), présenté par le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier.

Après examen du dossier, échanges avec le CEN Allier et discussions internes, le Conseil a souhaité, à l'unanimité moins un membre ne participant pas au vote, un report de l'avis du dossier afin de permettre au CEN Allier d'améliorer de manière significative le document qui a été présenté, en intégrant les recommandations qui suivent.

En premier lieu, le CSRPN note que la présentation de la réserve et de son contexte (notamment les différents statuts et règlementation) est complète.

En second lieu, le CSRPN souhaite que les cartes du dossier soient mieux présentées, car elles sont peu lisibles, à la fois en taille (format A3) et en qualité.

La partie sur les dynamiques végétales et les habitats est intéressant et aurait mérité – outre une meilleure restitution visuelle dans le document – des développements interprétatifs en lien avec la cartographie des habitats qui est très précise. Il en est de même pour l'étude diachronique, intéressante, mais qui aurait pu être plus illustrée et interprétée (exemple : quelle raison donnée à la forte baisse de 30 à 14 % entre 1986 et 2012 des végétations arborescentes ?).

Concernant les parties « espèces », hormis le paragraphe « oiseaux » classiquement bien développé (groupe faunistique bien connu et généralement bien suivi), certains autres groupes sont présentés de manière succincte. Ainsi, il n'y a à peu près rien sur les chiroptères « dont le nombre d'espèces [issu des mailles atlas] est probablement sous-estimé », notamment en termes de fonctionnalité et d'utilisation de l'espace.

Même la flore, groupe taxinomique à enjeux sur un espace comme la RNR, est présentée de manière réduite et seulement sous forme de liste (en annexe), sans aucune mention d'espèces emblématiques (même si elles ne sont pas les seules à être présentes) que l'on découvre seulement au chapitre 6 (c'est-à-dire à 10 pages de la fin du document A). Il faudrait un rééquilibrage des chapitres.



De manière générale, le CSRPN estime qu'il manque dans ce PdG certaines données, nécessaires pour analyser les enjeux, déterminer les orientations possibles et argumenter les choix de gestion faits par le gestionnaire. Ces choix ne sont pas suffisamment explicités et étayés pour justifier des actions proposées.

Par ailleurs, le CSRPN souhaite que la présentation des milieux et des groupes taxinomiques soit faite de manière plus fonctionnelle (cortèges et liens avec les milieux et la végétation, milieux ouverts mieux distingués, mécanismes d'évolution) que sous la forme de listes ou de synthèses chiffrées. Exemples avec C'est le cas pour les oiseaux, les rhopalocères, les odonates, les coléoptères saproxyliques (notamment il manque l'explication de ce que sont les espèces indicatrices de la valeur biologique des forêts). Les inventaires prévus dans ce PdG doivent expressément intégrer cette dimension fonctionnelle dans les cahiers des charges : exemples avec les inventaires de l'avifaune et les cartographies d'habitats).

La mention, la description et la localisation des anciennes gravières auraient pu être mise en relation avec les habitats présents actuellement sur cette zone (en termes d'évolution et de dynamiques végétales notamment).

Le PdG mentionne des opérations réalisées en faveur du patrimoine naturel (enlèvement de la renouée, des robiniers, etc.) mais il n'y a pas d'analyse des résultats (sauf pour la Jussie) et de l'efficacité de celles-ci, et cette analyse est nécessaire pour décider de la poursuite ou non d'actions de ce type (en fonction des choix de gestion faits).

De la même manière, le PdG présente une liste des suivis et inventaires réalisés mais sans présenter les résultats. C'est le cas avec l'inventaire de la piloselle de la Loire en 2011 et 2013 : aucune information n'est donnée alors que ces analyses peuvent et doivent éclairer les choix de gestion pour cette espèce et ses stations.

Le CSRPN estime que certains sujets méritent des développements pour faire le lien entre les enjeux et la responsabilité de la RNR, les choix de gestion et avec les actions / travaux / études prévues dans le PdG :

- Cas des espèces exotiques envahissantes : les espèces et des cartes sont présentées, mais sans analyse permettant de comprendre les dynamiques de ces espèces et les choix de gestion, par exemple de ne traiter que les foyers nouveaux ;
- Cas de la conservation du peuplier noir : c'est effectivement un enjeu important, mais il manque une analyse de l'état des peupliers aujourd'hui dans la RNR (au-delà des habitats l'accueillant) et il n'y a aucune information sur les présences de plantations de peupliers alentours vis-à-vis des risques d'hybridation génétique. À ce titre, la cartographie du peuplier noir (et pas seulement des semis) doit passer en priorité 1 et être réalisée en début de période ;



- Cas du bois mort dans la RNR, compartiment écologique important, mais aussi source de risques pour la sécurité des biens et des personnes, via les embâcles. Cet enjeu doit être analysé et argumenté ;
- Cas de la Bouvière, espèce de la Directive Habitats, mais aussi espèce exotique envahissante, parasite des naïades, qui constituent un autre enjeu de conservation. Une analyse de cette apparente contradiction doit être réalisée.

Concernant les formations boisées, il n'y a pas d'analyse de leur maturité ou maturation possible (notamment d'évolution des formations de bois tendre vers les formations de bois dur), de leur répartition dynamique, ni des interactions et antagonismes avec les autres milieux, notamment les milieux ouverts, ou en dynamique de colonisation par les ligneux. Il convient d'intégrer la nécessité d'une maturation des formations ligneuses jeunes pour assurer le renouvellement dynamique spatio-temporelle des écosystèmes forestiers de la RNR.

Il manque également une analyse factuelle des apports respectifs des différents milieux dans la mosaïque globale à l'échelle de la réserve pour analyser les enjeux (et les moyens disponibles) en termes de maintien artificiel de l'ouverture des milieux, surtout si la dynamique fluviale est considérée comme positive sur la RNR. L'approche du plan de gestion semble vouloir figer l'existant et la répartition entre milieux ouverts et fermés (= boisés) sans considérer suffisamment les équilibres, les répartitions et les dynamiques spatio-temporelles des écosystèmes alluviaux dans leur ensemble.

L'agriculture est la seule activité économique sur la RNR, essentiellement sous forme d'élevage (prairies de fauche et de pâture)) et il est indiqué : « Ces pratiques contribuent au maintien d'une mosaïque de milieux naturels en assurant le maintien de milieux ouverts, notamment prairiaux. » Mais il n'y a aucune analyse de ce postulat, par exemple en lien avec les pratiques de pâturage (qui ont été inventoriées et ont donné lieu à des préconisations), et la richesse spécifique de la flore des espaces pâturés (versus non ou moins pâturés). Cela mériterait des analyses plus fines. Il est important également de préciser l'effet de la fréquentation des bovins et du pâturage en sous-bois, car il représente une contrainte forte pour les dynamiques de renouvellement et de maturation forestière.

Concernant les objectifs à long terme, le CSRPN est en accord avec les propositions, mais souhaite que des compléments ou précisions soient apportés sur la pertinence et la fonctionnalité des actions prévues :

- L'évaluation de l'état de conservation des boisements alluviaux ne peut se résumer au seul inventaire des syrphes prévu, ce dernier étant un élément d'analyse et d'interprétation parmi d'autres, qu'il est nécessaire de prévoir ;
- L'action « OP 5.3. suivre l'évolution des milieux naturels » doit être couplée avec l'étude « analyse de l'évolution des milieux et des trajectoires des dynamiques végétales » qui est primordiale et doit être mise en priorité 1, au même titre que la lutte contre les EEE (et avec une approche diachronique



plus ancienne que la seule comparaison informatique avec la cartographie des habitats de 2017).

De manière générale, le CSRPN souhaite que des suivis scientifiques concernant notamment les états initiaux et relatifs à l'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des actions mises en œuvre (notamment de réouverture de milieu, de lutte contre les ligneux, de pâturage, etc.) soient prévus, présentés et chiffrés. En particulier, compte-tenu de l'importance actuelle des milieux boisés, il est nécessaire de prévoir de réaliser le plus tôt possible un état initial des formations boisées (par exemple avec la mise en place du Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières). Le territoire de la RNR peut et doit servir de terrain d'expérimentations et d'études.

Concernant le volet « accueil du public », le CSRPN rappelle que la première mission d'une Réserve Naturelle est la protection des milieux et des espèces, et que l'accueil du public est un objectif plus secondaire. C'est pourquoi, le CSRPN considère que les objectifs de développement du tourisme et d'équipement de la RNR sont trop importants au vu de la situation actuelle, limitée et locale, et qu'il convient de gérer les conflits actuels avant de vouloir élargir et attirer un public nouveau, susceptible de générer de nouveaux problèmes. Le positionnement et les attentes de la RNR en termes de police et de priorité d'actions de surveillance doivent être explicités.

Le président du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS